Les frais du contrat Retraite Mutualiste du Combattant

La garantie **« Retraite Mutualiste du Combattant »** est un une garantie à adhésion individuelle d'assurance sur la vie en euros. Ce tableau indique les principaux frais du plan constaté au dernier exercice clos. Il peut cependant subsister des frais ne figurant pas dans le tableau.

FRAIS D'ADHESION A L'ASSOCIATION AYANT SOUSCRIT LE CONTRAT		Non Applicable
FRAIS ANNUELS		
Frais de gestion du contrat	**Frais de dossier**	Aucun
	Frais des supports : Support fonds euros Support Unité de compte Support Eurocroissance Gestion pilotée ou standardisée	0% Non applicable Non applicable Non applicable
Frais de gestion des Unités de compte	**Frais des supports :** 1/ Gestion libre : Fonds actions Dont taux de rétrocessions de commissions* Fonds obligations Dont taux de rétrocessions de commissions* Fonds immobilier** Dont taux de rétrocessions de commissions* Fonds diversifiés Dont taux de rétrocessions de commissions* 2/Gestion pilotée ou standardisée Dont taux de rétrocessions de commissions*	 Non applicable Non applicable Non applicable Non applicable Non applicable Non applicable Non applicable Non applicable Non applicable
Autres frais annuels	**Frais forfaitaires ou proportionnels**	Non applicable
FRAIS PONCTUELS PAR OPERATION		
Montant minimum des versements brut	**Versements programmés**	100€ à l'adhésion puis 30€/mois minimum si adhésion avant 50 ans et 50€/mois minimum si adhésion après 50 ans
	Versement libre à la souscription du contrat	100€ à l'adhésion
	Versements libres ultérieurs	100€
	Frais sur versement	3.85%
	Frais de changement de modes de gestion (en % ou en €)	Non applicable
	Frais d'arbitrage	Non applicable
	Frais de transfert sortant vers un autre produit	Non applicable
	Frais sur les versements de rente	0%
	Frais de rachat	Pénalité de 5% des provisions mathématiques si le rachat intervient avant le 10ème anniversaire de son adhésion

*Part des frais reversés au profit du distributeur et du gestionnaire du plan au cours du dernier exercice clos. **La catégorie « fonds immobilier » inclut les OCI, les SCPI et les SCI.

Mutuelle Epargne Retraite
17 rue de la Victoire – 69003 Lyon
04 72 61 90 01

Mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la Mutualité.
SIREN n° 431 988 021
SIRET n°431 988 021 00058